|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/2024/26 | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  5 décembre 2023  Français  Original : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Quatre-vingt-sixième session**

Genève, 20-23 février 2024

Point 10 n) de l’ordre du jour provisoire

**Questions stratégiques de nature horizontale   
et transversale ou d’ordre réglementaire :**

**Envoyé spécial du Secrétaire général   
pour la sécurité routière**

Activités de l’Envoyé spécial du Secrétaire général   
de l’Organisation des Nations Unies pour la sécurité   
routière

Note du secrétariat de l’Envoyé spécial

|  |
| --- |
| *Résumé* |
| Chaque année, environ 1,3 million de personnes trouvent une mort tragique dans des accidents de la route. Ces accidents font aussi 20 à 50 millions de blessés, dont certains deviennent handicapés. Il est choquant de constater que les accidents de la circulation constituent la huitième cause de mortalité dans le monde et que les jeunes de 5 à 29 ans en sont les principales victimes. La grande majorité de ces décès se produisent dans des pays à revenu faible et intermédiaire, ce qui contribue à une détérioration de leur situation économique. Le poids économique des traumatismes dus à un accident de la circulation représente entre 3 et 5 % du PIB d’un pays. Ces accidents entraînent des pertes économiques considérables pour ceux qui en sont victimes, leur famille et les pays et plongent des millions de personnes dans la pauvreté. Leur coût pour l’économie mondiale est estimé à 1 850 milliards d’euros chaque année, ce qui est colossal. |
| Face à ce problème urgent, l’Organisation des Nations Unies a agi avec détermination en nommant en avril 2015 un Envoyé spécial pour la sécurité routière, Jean Todt, dont le mandat a été prolongé par le Secrétaire général, António Guterres. En outre, les objectifs de développement durable comprennent des cibles spécifiques en matière de sécurité routière, qui visent à diminuer de moitié à l’échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route et à assurer l’accès de tous à des systèmes de transport sûrs d’ici à 2030. |
| Conscients de la nécessité de prendre d’urgence des mesures en matière de sécurité routière, les États Membres de l’ONU ont adopté le 31 août 2020 une résolution de l’Assemblée générale sur l’amélioration de la sécurité routière mondiale, qui fixe comme nouvel objectif de réduire de moitié le nombre de morts et de blessés sur les routes au plus tard en 2030. Dans cette résolution, l’Assemblée générale demande qu’un soutien accru soit fourni au Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière et que la fonction d’Envoyé spécial soit maintenue, et réaffirme la valeur des instruments juridiques des Nations Unies en matière de sécurité routière. Elle prie l’Organisation mondiale de la Santé (OMS) et les commissions régionales de l’ONU d’élaborer un plan pour la deuxième Décennie d’action pour la sécurité routière et demande aux États Membres d’investir dans la sécurité routière à tous les niveaux. |
| Le 21 juillet 2021, la résolution 75/308 de l’Assemblée générale, qui définit la portée et les modalités de la réunion de haut niveau sur l’amélioration de la sécurité routière dans le monde, a été adoptée. Cette réunion, qui s’est tenue les 30 juin et 1er juillet 2022, a rassemblé des responsables des secteurs public et privé qui ont pris des engagements dans le cadre du Plan mondial pour la Décennie d’action pour la sécurité routière, afin d’atteindre les objectifs de développement durable en matière de sécurité routière. |
| Le présent rapport de l’Envoyé spécial décrit les activités qu’il a menées entre janvier et octobre 2023 en vue d’atteindre les quatre principaux objectifs de son mandat. |
| Le Comité est invité à **prendre note** de ce document et **à appuyer** la poursuite des importants travaux de l’Envoyé spécial et le maintien de la dynamique qu’il a insufflée en faveur de l’amélioration de la sécurité routière. |
|  |

I. Contexte

1. Les graves incidences que les accidents de la route ont sur le bien-être et la santé de tous et les conséquences économiques exorbitantes qu’ils entraînent pour les collectivités, en particulier dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, ont incité le Secrétaire général de l’ONU à nommer Jean Todt, le 29 avril 2015, Envoyé spécial pour la sécurité routière, le secrétariat de ses activités étant assuré par la Commission économique pour l’Europe (CEE).

2. La situation préoccupante de la sécurité routière ayant des incidences sur le programme de développement, des cibles se rapportant expressément à la sécurité routière ont été intégrées aux objectifs de développement durable en septembre 2015. La cible 3.6 consiste à diminuer de moitié à l’échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route, et la cible 11.2, à assurer l’accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, d’ici à 2030.

3. En août 2020, les États Membres de l’ONU se sont à nouveau engagés à prendre d’urgence des mesures en faveur de la sécurité routière en adoptant la dernière résolution de l’Assemblée générale sur l’amélioration de la sécurité routière mondiale (résolution 74/299). L’Assemblée générale y proclame la deuxième Décennie d’action pour la sécurité routière, et fixe comme nouvel objectif de réduire de moitié le nombre de morts et de blessés sur les routes au plus tard en 2030. Dans cette résolution, les États Membres sont notamment invités à soutenir davantage le Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière. Il y est aussi demandé au Secrétaire général d’envisager de maintenir la fonction d’Envoyé spécial pour la sécurité routière jusqu’en 2030, et l’importance du rôle que jouent les instruments juridiques des Nations Unies relatifs à la sécurité routière y est réaffirmée. Il est également demandé à l’Organisation mondiale de la Santé (OMS) et aux commissions régionales de l’ONU de collaborer avec les parties prenantes à l’élaboration d’un plan pour la deuxième Décennie d’action. Plus important encore, l’Assemblée générale invite les États Membres à investir dans la sécurité routière à tous les niveaux, notamment en consacrant des enveloppes budgétaires suffisantes à l’amélioration des institutions et des infrastructures s’y rapportant.

4. En juillet 2021, les États Membres ont adopté la résolution 75/308 sur la portée, les modalités, le format et l’organisation de la Réunion de haut niveau pour l’amélioration de la sécurité routière dans le monde. L’objectif est de combler les lacunes et de relever les défis, de mobiliser les dirigeants politiques, de promouvoir la collaboration multisectorielle et multipartite et d’évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable relatifs à la sécurité routière.

5. En décembre 2021, une réunion préparatoire de haut niveau organisée par le Président de l’Assemblée générale a été consacrée au financement national et international en matière de sécurité routière.

6. En juin et juillet 2022, le Président de l’Assemblée générale a organisé la Réunion de haut niveau intitulée « La sécurité routière à l’horizon 2030 : Pour une décennie d’action et de résultats ». À cette occasion se sont réunis des responsables des secteurs public et privé, qui se sont engagés à respecter le Plan mondial pour la Décennie d’action pour la sécurité routière et ont adopté la nouvelle déclaration politique visant à garantir la réalisation des objectifs de développement durable liés à la sécurité routière.

7. À ce jour, l’Envoyé spécial s’est rendu dans 95 États Membres, où il s’est entretenu avec 33 chefs d’État et plus de 250 ministres.

8. Le présent rapport énumère les activités réalisées par l’Envoyé spécial depuis son précédent rapport (ECE/TRANS/2023/27) en vue d’atteindre les quatre principaux objectifs de son mandat (voir annexe).

II. Résumé et temps forts des activités menées par l’Envoyé spécial

A. Promotion d’un partenariat mondial à l’appui de la conception   
et de la réalisation de stratégies et d’activités destinées à améliorer   
la sécurité routière

9. La promotion d’un partenariat mondial pour améliorer la sécurité routière est demeurée l’un des principaux objectifs de l’Envoyé spécial, qui s’est attaché à l’atteindre, concrètement, en tenant plus de 300 réunions et consultations et en prenant part à diverses initiatives de sensibilisation, dont celles qui sont exposées ci-après.

1. Financement de la sécurité routière

10. L’Envoyé spécial a collecté des fonds pour le Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière. En tant que membre du Conseil consultatif du Fonds, il s’est employé sans relâche à mieux faire connaître le Fonds à l’occasion de diverses activités, réunions, missions et manifestations organisées par le réseau des Amis de l’Envoyé spécial. Ces efforts soutenus ont produit des résultats positifs, avec l’engagement pris le 21 février 2023 par le Royaume du Qatar de devenir un donateur du Fonds. En outre, le 15 mars 2023, l’Envoyé spécial a tenu une réunion virtuelle avec Stefan Schnorr, Secrétaire d’État au Ministère fédéral du numérique et des transports de l’Allemagne, afin d’officialiser la contribution du Gouvernement allemand au Fonds, qui s’élève à 1 million de dollars des États-Unis. Ces réalisations témoignent de la volonté de l’Envoyé spécial de s’assurer que les initiatives de sécurité routière disposent des ressources qui leur sont indispensables et soulignent l’importance de nouer des partenariats axés sur la collaboration pour que l’on puisse observer de véritables changements sur les routes du monde.

11. Le 1er décembre 2022, l’Envoyé spécial a assumé le rôle de Président par intérim de la septième session du Conseil consultatif du Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière. À cette session, l’accent a été mis sur des questions fondamentales, notamment l’importance de mieux faire connaître la sécurité routière dans le monde et d’en faire une priorité de l’aide internationale au développement. Les débats ont également porté sur la mobilisation des ressources et la nécessité d’un financement durable pour permettre au Fonds de remplir son mandat jusqu’en 2030.

12. Le 3 mars 2023, l’Envoyé spécial a participé à la journée portes ouvertes virtuelle des plateformes d’engagement du Fonds. Dans son discours, il a salué les résultats encourageants du Fonds, qui a mené 36 projets dans 46 pays au cours de ses cinq premières années d’existence.

13. Le 25 mai 2023, l’Envoyé spécial a fait une déclaration liminaire lors du lancement du rapport 2022 du Fonds sur la sécurité routière, intitulé « Local Actions, Global Impacts » (Actions locales, incidences mondiales), pendant le Forum international des transports qui s’est tenu à Leipzig (Allemagne). Le rapport souligne l’importance des mesures prises au niveau local et les effets considérables qu’elles ont sur l’amélioration de la sécurité routière dans le monde.

14. Le 22 juin 2023, l’Envoyé spécial a prononcé un discours à la huitième session du Conseil consultatif du Fonds, notamment au titre du point de l’ordre du jour intitulé « Réflexions de l’Envoyé spécial du Secrétaire général de l’ONU pour la sécurité routière ». Il a souligné que le Fonds devait donner d’urgence aux pouvoirs publics les moyens de mener des interventions de sécurité routière dont l’efficacité a été prouvée pour sauver des vies.

2. Réseau mondial des Amis de l’Envoyé spécial pour la sécurité routière

15. Depuis 2019, l’Envoyé spécial a contribué à encourager les initiatives de sécurité routière au sein de l’ONU et de la communauté diplomatique en créant le réseau des Amis de la sécurité routière. Installé au départ à Genève auprès de la délégation de l’Union européenne, le réseau s’est étendu à New York, Washington, Bangkok et Bruxelles. En 2022, un réseau mondial des Amis de l’Envoyé spécial s’appuyant sur les centres diplomatiques a été créé. Le réseau compte 93 membres, parmi lesquels des dirigeants d’entreprises du secteur privé et d’organisations internationales, ainsi que des représentants d’États Membres et de villes, des responsables de l’ONU et des célébrités.

16. Le réseau des Amis de la sécurité routière vise à renforcer l’engagement en faveur de la sécurité routière dans les différents pays, entreprises et institutions, notamment au niveau local, ainsi que la collaboration dans ce domaine. Il sera soutenu par des champions de la sécurité routière, dont des célébrités mondiales, qui diffuseront plus largement son message et plaideront en faveur de routes plus sûres dans le monde entier.

17. En mai 2023, pendant la septième Semaine mondiale des Nations Unies pour la sécurité routière, l’Envoyé spécial a demandé instamment à tous les Amis de participer à un appel à l’action sous le mot d’ordre #RethinkMobility, en soulignant la nécessité de donner la priorité aux moyens de transport durables tels que la marche, le vélo et les transports publics. La participation à la campagne a été impressionnante, avec 475 tweets utilisant le hashtag #FriendofRoadSafety et une audience potentielle d’environ 34 millions de personnes.

18. Les participants au réseau d’Amis promouvront un renforcement de l’engagement et de la coopération en faveur de la sécurité routière dans leurs pays, entreprises et institutions, y compris au niveau local, ainsi que parmi les diplomates et les représentants de la société civile. Les Amis seront également appuyés par des champions de la sécurité routière dans les sphères publiques avec des célébrités du monde entier. Ils uniront leurs forces pour souligner l’urgence de réduire le nombre de décès et de blessures graves sur les routes partout dans le monde.

19. Les centres locaux contribueront à un groupe d’Amis mondial rassemblant les compétences pour faire progresser la réalisation des objectifs mondiaux. Ces centres, dirigés par la communauté diplomatique, comprennent actuellement Genève, New York, Washington, Bruxelles et Bangkok, comme mentionné ci-dessus.

20. Le 22 juin 2023, l’Envoyé spécial a prononcé un discours liminaire lors d’une réception organisée par Vincenzo Grassi, Représentant permanent de l’Italie auprès de l’Office des Nations Unies à Genève, sur le thème de la mobilité sûre et du Programme 2030. Il a remercié tous les participants, notamment Maurizio Massari, Représentant permanent de l’Italie auprès des Nations Unies à New York, Suphatra Srimaitreephithak, Représentante permanente de la Thaïlande auprès de l’Office des Nations Unies à Genève, et Lotte Knudsen, Observatrice permanente de la délégation de l’Union européenne auprès de l’Office des Nations Unies à Genève. Au cours de cette réunion, l’Envoyé spécial a souligné l’importance cruciale de l’unité et de la collaboration dans les efforts déployés pour une mobilité plus sûre. Il a déclaré que cette manifestation était l’occasion de rappeler la nécessité de travailler ensemble pour des routes plus sûres et une mobilité pour tous, conformément aux objectifs du Programme 2030, et qu’il s’agissait d’une responsabilité partagée.

21. Le 9 octobre 2023, une première réunion réunissant plus de 20 conseillers des Amis a eu lieu au Palais des Nations à Genève. Les débats tenus en marge de cette réunion ont permis de renforcer les efforts collectifs et de mettre en avant l’intérêt qu’il y avait à avancer dans la réalisation de l’objectif de la sécurité routière dans le monde.

3. Septième réunion du partenariat des Nations Unies pour la sécurité routière

22. L’Envoyé spécial, qui a organisé les six précédentes réunions à l’échelle des Nations Unies, tiendra la septième réunion du partenariat pour la sécurité routière le 13 décembre 2023. Les réunions annuelles du partenariat visent à renforcer les activités de coordination stratégique de l’ONU en matière de sécurité routière. Des représentants de haut niveau d’organismes et d’entités des Nations Unies y participeront.

23. Parmi les principaux sujets qui seront abordés pendant la réunion figureront les résultats du Rapport de situation sur la sécurité routière dans le monde de 2023 et la planification de la quatrième Conférence ministérielle sur la sécurité routière (Marrakech (Maroc), 18 et 19 février 2025), les liens entre la sécurité routière et les questions de genre, les villes et la jeunesse, ainsi que les tendances et initiatives régionales, le financement de la sécurité routière et la stratégie interne de l’ONU en matière de sécurité routière.

B. Promotion de la sécurité routière auprès des gouvernements,   
de la société civile et du secteur privé, en particulier dans les pays   
où le nombre de décès et de blessures dus à des accidents   
de la route est élevé

1. Activités au niveau national visant à renforcer l’attention accordée à la sécurité routière par les gouvernements et les autres parties prenantes

24. En 2023, l’Envoyé spécial s’est rendu dans 28 pays, dont huit États membres de la CEE. Il rencontre régulièrement de hauts responsables gouvernementaux de pays affichant un bilan insatisfaisant en matière de sécurité routière, qui sont pour la plupart des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire, afin de les sensibiliser à la sécurité routière et de les inciter à en faire une priorité et à réaliser des investissements dans ce domaine. Depuis 2015, l’Envoyé spécial s’est entretenu avec des responsables gouvernementaux et des parties prenantes dans 95 pays : 22 pays d’Asie, d’Eurasie et d’Océanie, 17 pays d’Afrique, 9 pays du Moyen-Orient, 26 pays d’Europe et d’Amérique du Nord, et 21 pays d’Amérique latine et des Caraïbes. Au cours de ses échanges axés sur la situation en matière de sécurité routière dans chaque pays, il a préconisé l’adhésion aux conventions des Nations Unies relatives à la sécurité routière ainsi que leur application. L’Envoyé spécial continue, dans ses réunions bilatérales et dans les discours qu’il prononce au cours de conférences, à promouvoir ces conventions et à souligner l’importance d’une gouvernance forte ainsi que la nécessité de mettre en place des systèmes complets de sécurité routière au niveau national.

2. Campagne mondiale de sensibilisation à la sécurité routière

25. Le 20 septembre 2023, l’Envoyé spécial a lancé la campagne mondiale de l’ONU pour la sécurité routière dans le monde, en partenariat avec JC Decaux à Bruxelles. À cette occasion, il avait à ses côtés des ambassadeurs : Michelle Yeoh, actrice et ambassadrice de bonne volonté du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et Julie Gayet, actrice, ainsi qu’Adina Vălean, Commissaire européenne aux transports et Jean‑Charles Decaux, Codirecteur général de JC Decaux. Au cours des deux prochaines années, la campagne sera menée dans 80 pays et 1 000 villes sur des panneaux d’affichage, des abribus et des vélos en libre-service, avec une forte présence sur les médias sociaux. Son thème, « Make a Safety Statement » (Sécurité routière : faites passer le message) est un appel retentissant à l’action, qui amplifie le message mondial #streetsforlife de la nouvelle Décennie d’action pour la sécurité routière. Elle a pour objectif ambitieux de réduire de moitié le nombre de victimes de la route d’ici à 2030.

3. Prix Kofi Annan pour la sécurité routière en Afrique

26. La deuxième édition du Prix Kofi Annan pour la sécurité routière s’est tenue à Marrakech (Maroc) les 25 et 26 septembre 2023. Elle s’est déroulée sous l’égide du Gouvernement marocain, de la Commission économique pour l’Afrique (CEA), du secrétariat de l’Envoyé spécial et de la Fondation Kofi Annan. Ce prix a pour principal objectif d’encourager les parties prenantes clefs à élaborer des idées et des initiatives novatrices et remarquables pour sauver des vies sur les routes d’Afrique et à les appliquer. L’Envoyé spécial y a participé aux côtés de dignitaires, de responsables politiques de haut niveau, de hauts fonctionnaires et d’experts en sécurité routière du pays hôte, le Royaume du Maroc, ainsi que de représentants de diverses organisations et institutions.

27. À cette occasion, l’Envoyé spécial a prononcé le discours d’ouverture de la cérémonie et a félicité tous les lauréats énumérés ci-dessous :

* Cameroun (secteur privé, organisations non gouvernementales (ONG), monde universitaire), Prix de la communication ;
* Éthiopie, Prix des transports publics et du transfert modal ;
* Côte d’Ivoire, Prix de l’innovation ;
* Royaume d’Eswatini, Prix de la gestion de la sécurité routière ;
* Royaume du Maroc, Prix d’honneur de la sécurité routière ;
* République du Bénin, Prix de la gestion des données ;
* République du Rwanda, Prix des véhicules plus sûrs.

28. En outre, l’Envoyé spécial a prononcé un discours lors de l’atelier technique qui s’est tenu en parallèle sur le thème des transformations numériques et des innovations pour des routes plus sûres.

29. Les prix régionaux seront décernés chaque année tout au long de la deuxième Décennie d’action pour la sécurité routière (2021-2030).

C. Participation à des conférences et réunions mondiales ou régionales   
sur la sécurité routière

30. L’Envoyé spécial a participé en présentiel ou en ligne à des réunions et conférences afin d’attirer l’attention sur la sécurité routière, y compris lors de manifestations où cette question n’était pas forcément abordée auparavant, notamment les suivantes :

* Conférence sur la mobilité active du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l’environnement (PPE-TSE) ;
* Manifestation internationale pour des rues plus sûres de la Direction générale albanaise des transports routiers ;
* Première conférence des parlementaires sur la sécurité routière de l’International Parliamentarians Congress au Pakistan ;
* Conférence régionale sur la mortalité routière de l’OMS et du Ministère de l’infrastructure, des transports terrestres et de l’accessibilité du Sénégal ;
* Huitième réunion mondiale des ONG œuvrant pour la sécurité routière et la défense des victimes de la route de l’Alliance des ONG pour la sécurité routière ;
* Soixante-dixième anniversaire du Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules de la CEE ;
* Quatre-vingt-sixième session du Forum mondial de la sécurité routière du Comité des transports intérieurs de la CEE ;
* Manifestation conjointe de l’Union internationale des télécommunications (UIT) et de la CEE sur la voiture connectée de demain ;
* Cinquième European Start-up Prize for Mobility (prix européen des start-up pour la mobilité) ;
* Festival de la mobilité durable de l’Automobile Club d’Italie ;
* Salon Innovations et sports mécaniques ;
* Table ronde ministérielle du Forum de la jeunesse du Conseil économique et social ;
* Édition 2023 du Sommet du Forum international des transports ;
* Sommet mondial des transports publics de l’Union internationale des transports publics ;
* Quatrième conférence sur la sécurité routière de l’Université de Brescia ;
* Onzième conférence régionale des Caraïbes de la Fédération routière internationale ;
* Réunion du groupe de haut niveau sur la sécurité routière de la Commission européenne ;
* Célébration du vingt-cinquième anniversaire de l’Accord de 1998 de la CEE ;
* Gala et cérémonie de remise des prix du concours mondial des chambres de commerce 2023 de la Chambre de commerce internationale ;
* Conférence sur la « Vision zéro » ;
* Septième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l’éducation physique et du sport (MINEPS VII) de l’UNESCO ;
* Deuxième réunion des chefs des organismes nationaux de sécurité routière de l’OMS ;
* Retraite organisée par le secrétariat de l’Envoyé spécial de l’ONU à l’intention des organismes de sécurité routière ;
* Réunion de la délégation technique thaïlandaise ;
* Cinquième sommet de l’ingénierie pour les Philippines ;
* Signature d’un engagement de responsabilité de Sanofi Brésil en matière de sécurité routière (« Driven to Safety and Sustainability » (Mus par la sécurité et la durabilité)) avec l’ONU ;
* Journées de la sécurité routière de ROADPOL ;
* Réunion du Comité technique spécialisé sur les transports, les infrastructures transcontinentales et interrégionales et des ministres de l’énergie ;
* Débat UIT-CEE sur la voiture connectée de demain ;
* Signature d’un mémorandum d’accord entre l’Association internationale des chefs de police et la CEE ;
* Conférence publique inaugurale sur les vaccins de santé publique du Programme relatif à la sécurité des enfants sur la route de l’Université de Putra ;
* Forum mondial du transport durable organisé par le Gouvernement de la République populaire de Chine ;
* Congrès mondial de la route de l’Association mondiale de la route (AIPCR) ;
* Cours de formation à la conduite sûre de l’Organisation internationale du Travail ;
* Signature d’un engagement pour un partenariat en faveur de la sécurité routière entre Sanofi Inde et l’ONU ;
* Huitième Forum Asie-Pacifique de l’urbanisation ;
* Réunion de l’Association européenne pour la recherche et l’analyse des accidents ;
* Atelier sur l’innovation du Programme international d’évaluation des routes ;
* Quinzième Forum de haut niveau sur les transports écologiquement viables du Gouvernement malais ;
* Septième initiative pour les investissements de l’avenir ;
* Journée mondiale des villes 2023 sur le thème : Financer un avenir urbain durable pour tous.

D. Promotion de l’adhésion aux instruments juridiques des Nations Unies relatifs à la sécurité routière et du renforcement de leur application

31. Pour atteindre cet objectif, l’Envoyé spécial a tenu des réunions avec des responsables gouvernementaux, des représentants d’organisations internationales, des représentants d’organismes des Nations Unies et des représentants de la société civile dans les pays où il s’est rendu en sa qualité d’Envoyé spécial du Secrétaire général pour la sécurité routière, comme souligné plus haut. À cet effet, le secrétariat de l’Envoyé spécial, hébergé par le Bureau de la Secrétaire exécutive de la CEE, a établi pour chaque mission un dossier d’information où figurait le profil du pays en matière de sécurité routière, les principaux instruments juridiques pertinents, des messages ciblés et personnalisés sur les grandes orientations ainsi que d’autres données utiles pour les réunions de l’Envoyé spécial avec les autorités.

1. Promotion des conventions des Nations Unies relatives à la sécurité routière

32. L’Envoyé spécial promeut sept des 59 instruments juridiques des Nations Unies relatifs aux transports qui visent particulièrement à améliorer la sécurité routière, en utilisant des brochures qui ont été traduites en français, en espagnol, en portugais et en russe. Des informations sur les instruments juridiques sont distribuées et utilisées lors de réunions dans le monde entier. Grâce au travail de sensibilisation de l’Envoyé spécial, les sept instruments juridiques ont enregistré 50 nouvelles Parties contractantes depuis sa nomination. Les pays suivants deviendront Parties contractantes en 2023 :

* Janvier 2023 − Maldives : Convention de 1968 sur la circulation routière et Convention de 1968 sur la signalisation routière. L’Envoyé spécial a rencontré des représentants du Gouvernement maldivien depuis sa nomination ;
* Avril 2023 − Andorre : Accord concernant l’adoption de Règlements techniques harmonisés de l’ONU applicables aux véhicules à roues et aux équipements et pièces susceptibles d’être montés ou utilisés sur les véhicules à roues et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces Règlements (Accord de 1958). Depuis sa nomination, l’Envoyé spécial s’est rendu en Andorre et a rencontré des représentants du Gouvernement andorran ;
* Mai 2023 − Türkiye : Accord européen complétant la Convention sur la signalisation routière de 1971 et Convention de 1968 sur la signalisation routière. Depuis sa nomination, l’Envoyé spécial s’est rendu dans le pays et a rencontré des représentants du Gouvernement turc ;
* Juillet 2023 − Viet Nam : Accord de 1958. Depuis sa nomination, l’Envoyé spécial s’est rendu au Viet Nam et a rencontré des représentants du Gouvernement vietnamien.

2. Aide au renforcement des capacités

33. Le 7 février 2023, l’Envoyé spécial a participé au troisième atelier sur la sécurité routière et le renforcement des capacités organisé par l’Union européenne et l’Association des nations de l’Asie du Sud-Est (ASEAN). Dans son message, il a souligné l’importance primordiale des mesures suivantes pour les pays de l’ASEAN : renforcement des capacités des parties prenantes en matière de sécurité routière ; application des conventions des Nations Unies relatives à la sécurité routière ; amélioration des systèmes de collecte et de gestion des données sur les accidents de la route ; amélioration des connaissances sur le coût, la valeur et les effets des interventions en matière de sécurité routière afin de contribuer à la réalisation des 12 objectifs volontaires du Plan mondial.

34. En marge de la cérémonie de remise du prix Kofi Annan de la sécurité routière, le 25 septembre, le bureau de l’Envoyé spécial a organisé un atelier technique sur les transformations numériques et les innovations pour des routes plus sûres, en collaboration avec le Gouvernement marocain, la Commission économique pour l’Afrique (CEA), le Programme de politiques de transport en Afrique subsaharienne de la Banque mondiale et l’UIT. La session s’est déroulée en quatre parties au cours desquelles des experts techniques de la sécurité routière se sont penchés sur les thèmes suivants : adopter une approche numérique de la sécurité routière ; définir l’environnement technique, réglementaire et financier ; expériences en matière de passage au numérique pour la sécurité routière en Afrique ; expériences en matière de gestion de la sécurité routière en Afrique.

III. Conclusion

35. Au cours de l’année écoulée, l’Envoyé spécial a réalisé des progrès importants en faisant mieux connaître la sécurité routière et en renforçant sa collaboration avec les différentes parties prenantes dans ce domaine. En participant à un ensemble d’initiatives mondiales, régionales et nationales, en présentiel et en ligne, il est parvenu à faire avancer la cause de la sécurité routière, en obtenant l’appui des pouvoirs publics, du secteur privé, du système des Nations Unies et de la société civile. Les missions de l’Envoyé spécial dans les pays ont joué un rôle essentiel en élevant la sécurité routière mondiale dans la hiérarchie des priorités et en mettant en avant l’importance des instruments juridiques des Nations Unies dans ce domaine. Ces visites ont incité les pouvoirs publics, le secteur privé, les organisations internationales et la société civile à prendre des mesures plus énergiques pour améliorer la sécurité routière. En outre, pendant ces missions, l’Envoyé spécial a plaidé en faveur d’actions plus déterminées de la part des partenaires et des États Membres pour faire suite aux conclusions de la réunion de haut niveau sur l’amélioration de la sécurité routière dans le monde, qui s’est tenue à New York en juin-juillet 2022 et qui a fait date.

36. L’Envoyé spécial a exposé les principales mesures à prendre pour l’avenir. Il s’agit notamment de continuer à promouvoir le Plan mondial pour la deuxième Décennie d’action comme base pour les interventions nécessaires, d’étendre la campagne mondiale de sensibilisation à la sécurité routière de l’ONU et de JC Decaux et de renforcer le réseau des Amis de l’Envoyé spécial. Les déplacements prévus dans différentes régions au cours des prochains mois témoignent de la volonté de l’Envoyé spécial de s’engager au niveau mondial pour poursuivre la mise en œuvre d’initiatives en matière de sécurité routière.

37. Les efforts déployés par l’Envoyé spécial au cours de la période considérée ont permis de renforcer les partenariats et d’accroître la visibilité des initiatives en faveur d’un environnement routier plus sûr et plus durable à tous les niveaux.

Annexe

Priorités de l’Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général   
de l’Organisation des Nations Unies pour la sécurité   
routière (extrait du mandat)

1. Promotion d’un partenariat mondial à l’appui de la mise au point et de la réalisation de stratégies et d’activités destinées à améliorer la sécurité routière

L’Envoyé(e) spécial(e) appuiera la réalisation de l’objectif général de la Décennie en mettant à profit ses compétences et son expérience professionnelles. Il ou elle devra notamment s’employer à constituer un partenariat mondial qui mette particulièrement l’accent sur le renforcement des engagements pris par les décideurs politiques. Il ou elle collaborera avec les principaux partenaires bailleurs de fonds − gouvernements, institutions financières, secteur privé, secteur non gouvernemental, entre autres − pour obtenir les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie du partenariat mondial.

2. Promotion de la sécurité routière auprès des gouvernements, de la société civile   
et du secteur privé, en particulier dans les pays où le nombre de décès   
et de blessures dus à des accidents de la route est élevé

L’Envoyé(e) spécial(e) militera en faveur de la sécurité routière, en prenant acte tant des progrès accomplis que des défis à relever aux niveaux mondial, régional et national. Il ou elle mettra en lumière les difficultés rencontrées par les pays, en particulier les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire, et s’emploiera à recenser tout ce dont ces pays ont besoin, notamment en matière d’assistance technique, pour améliorer la sécurité routière.

3. Participation à des conférences et réunions mondiales ou régionales sur la sécurité routière

L’Envoyé(e) spécial(e) participera aux conférences mondiales et régionales sur la sécurité routière, notamment à la deuxième Conférence mondiale de haut niveau sur la sécurité routière qui se tiendra en novembre 2015 à Brasilia. Sur demande expresse et après examen au cas par cas par le Secrétaire général, l’Envoyé(e) spécial(e) pourra le représenter dans certaines réunions.

4. Promotion de l’adhésion aux instruments juridiques des Nations Unies relatifs   
à la sécurité routière et du renforcement de leur application

L’Envoyé(e) spécial(e) s’emploiera à mieux faire connaître les instruments juridiques des Nations Unies relatifs à la sécurité routière, notamment les Conventions sur la circulation et la signalisation routières, les Accords de 1958, 1997 et 1998 concernant les règlements applicables aux véhicules, ainsi que d’autres instruments connexes, notamment ceux qui concernent les temps de conduite et de repos pour les chauffeurs professionnels et le transport des marchandises dangereuses. L’Envoyé(e) spécial(e) favorisera également l’adhésion à ces instruments juridiques et encouragera les Parties contractantes à en renforcer l’application.